

TERMIFUGE

Complément de la gamme 



58-4161-58



Produit de protection du béton
Barrière physicochimique Anti-termites
Préparation prête à l'emploi

Fonction	Emploi	Catégorie d'utilisateurs
Hydrofuge Anti-termites	Protection de surface des bétons neufs Imperméabilisation des soubassements enterrés Traitement préventif anti-termites avant construction	Professionnel - Applicateurs, - Maçons, etc.

Propriétés physico-chimiques

Revêtement noir mono composant en phase aqueuse
Aspect : liquide
Densité (20°C) : 1 kg/L
Point éclair : >60°C (inflammable)
Substance active biocide :
- Perméthrine

Efficacité

Protection anti-termite et hydrofuge des murs de fondations.

Protection du béton

TERMIFUGE protège les ouvrages enterrés et semi-enterrés en béton.

TERMIFUGE imperméabilise les soubassements enterrés en blocs de béton ou en béton brut de décoffrage.

TERMIFUGE forme sur le support sur lequel il est appliqué une couche protectrice continue, fortement adhérente, dont les performances permettent de garantir :

- *une protection contre toute pénétration*

TERMIFUGE assure une protection de la surface du béton contre les infiltrations liquides.

TERMIFUGE résiste à la pénétration de l'eau et est perméable à la vapeur d'eau.

- *un contrôle de la teneur en eau du béton*

- *une augmentation de la résistivité du béton*

Plus la quantité d'humidité résiduelle dans les pores du béton est faible, plus la résistivité du béton est élevée.

TERMIFUGE assure une protection contre la corrosion, vis à vis des aciers, par la limitation de la teneur en eau dans le béton

Protection anti-termites

Efficacité anti-termites : répulsive, létale par contact et barrière efficace au passage des termites.

Taux de mortalité des termites : 100% à 24h après un contact de quelques minutes.

TERMIFUGE répond aux exigences de traitement tel que promulgué par l'arrêté du 27 juin 2006 modifié relatif à l'application des articles R112-2 à R112-4 du code de la construction et de l'habitat.

Application

TERMIFUGE s'applique sur supports secs et dépoussiérés, en 2 couches croisées, à la brosse ou au rouleau.

L'application de la deuxième couche doit se faire lorsque la première est bien sèche.

L'effet est immédiat dès la pose complète du TERMIFILM et/ou de ses compléments de gamme.

Se référer au manuel de pose de TERMI FILM.

Nettoyage du matériel

Rincer le matériel et les équipements (produit non séché) à l'eau.

Consommation

- 300-400 g/m²

Les consommations de TERMIFUGE varient suivant la porosité du support et le mode d'application.

Séchage-Fixation

Séchage : 24h (en fonction des conditions atmosphériques).

Sécurité de l'utilisateur et Environnement

Se référer aux informations disponibles dans la Fiche de Données de Sécurité du Produit.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Classification-Etiquetage

Xi : Irritant

N : Dangereux pour l'environnement

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Éviter le contact avec la peau.

Porter des gants appropriés.

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Sécurité de l'utilisateur

Toujours respecter les précautions standards hygiéniques.

Éviter tout contact avec la peau.

Stockage

Conserver le récipient d'origine hermétiquement fermé et dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Conserver le produit dans des conditions standards de température à l'abri du gel.

Veillez à une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stocker sur aire étanche ou sur zone de rétention.

Environnement

Le résidu de produit, l'emballage et tout autre déchet lié au traitement doivent être considérés comme des déchets dangereux, sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet, et traités en centre spécialisé conformément à la réglementation en vigueur.

Les pertes liées à l'application du produit doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

Les déchets de chantiers doivent être transportés en véhicule fermé ou bâché.

Les informations contenues dans ce document sont destinées à aider les utilisateurs. Elles ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité du Groupe BERKEM, les conditions d'emploi échappant à son contrôle. Les caractéristiques citées des produits fabriqués dépendent des conditions de conservation et de mise en œuvre. Les renseignements que nous donnons reflètent la réglementation en vigueur et les connaissances techniques que nous avons acquises à la date de la notification de la présente fiche. Avant toute mise en œuvre, s'assurer que la présente fiche technique n'a pas été modifiée par une édition plus récente susceptible de prendre en compte des données nouvelles.

Mise à jour : le 16 Juin 2014

S&C Construction – Groupe Berkem
Marais Ouest 24680 Gardonne France
Tel : 33 (0)5 53 63 81 00 / Fax : 33(0)5 53 63 81 01
www.sarpap-cecil.com